

Déclaration de l'ACCA devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur le projet de loi C-79

23 octobre 2018

- Merci de m'avoir invité à présenter au nom de l'ACCA, la voix des exportateurs canadiens de produits agricoles et agroalimentaires, concernant le projet de loi C-79, la loi de mise en œuvre de l'Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique (PTPG).
- Je tiens tout d'abord à dire que c'est une période passionnante pour les exportateurs canadiens et que nous aspirons depuis longtemps à être plus compétitifs sur les marchés asiatiques lucratifs et en forte croissance. Être sur le point de ratifier cet accord et de commencer à diversifier nos échanges de manière significative est vraiment une excellente nouvelle pour le Canada.
- L'ACCA représente la grande majorité (90%) des agriculteurs qui dépendent du commerce, ainsi que les producteurs, les transformateurs et les exportateurs de produits agroalimentaires qui souhaitent faire croître l'économie par un accès meilleur et plus compétitif aux marchés internationaux.
- Nos membres comprennent les industries du bœuf, du porc, des céréales, des légumineuses, du soja, du canola ainsi que des industries du malt, du sucre et des aliments transformés. Ensemble, les membres de la CAFTA représentent plus de 90% des exportations agroalimentaires du Canada, qui ont dépassé 57 milliards de dollars en 2017, et soutiennent plus d'un million d'emplois dans les communautés urbaines et rurales du Canada. Une part importante de ces ventes et de ces emplois n'existerait pas sans un accès concurrentiel aux marchés mondiaux.
- L'accès concurrentiel aux marchés mondiaux via les ALE est notre priorité absolue, car nos membres exportent plus de la moitié de leurs produits agroalimentaires et dépendent donc des marchés d'exportation pour assurer leurs moyens de subsistance. La région Asie-Pacifique, y compris le Japon, l'Amérique du Nord, l'Europe et la Chine, fait partie de nos principales priorités en matière d'exportation.
- En fin de compte, le succès de nos agriculteurs et de nos exportateurs dépend de la négociation en temps utile et de la ratification d'un accès préférentiel à plusieurs des mêmes marchés que nos concurrents recherchent également. Comme vous pouvez l'imaginer, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est extrêmement concurrentiel, ce qui fait que chaque avantage, ou son absence, compte.
- Nous plaidons depuis longtemps pour la participation du Canada à cet accord et soutenons les efforts du gouvernement pour obtenir des résultats qui procurent des avantages réels aux exportateurs canadiens de produits agricoles et agroalimentaires - en uniformisant les règles du jeu ou en donnant au Canada un avantage concurrentiel accru.

- **La nécessité pour le Canada de rester concurrentiel avec certains pays tout en restant à l'avant-garde avec les autres, c'est pourquoi la CAFTA appuie fermement cet accord et exhorte les sénateurs à examiner et à approuver rapidement la législation visant à mettre en œuvre le PPCP selon un échéancier qui 1) permettra au Canada de une des six premières nations à ratifier l'accord et 2) à l'entrée en vigueur de l'accord avant le 31 décembre 2018.**
- L'échéancier est critique car la course est entamée, les autres pays participant au PPPCE cherchant à figurer parmi les six premiers pays à ratifier, afin que l'accord puisse entrer en vigueur d'ici le 31 décembre 2018 - un calendrier qui ne pourra être atteint que si six signataires ont achevé la ratification interne le 1er novembre.
- La ratification rapide du Canada peut aider à faire en sorte que cet accord entre en vigueur, générant des avantages importants pour les agriculteurs, les travailleurs du secteur agroalimentaire et les collectivités du Canada.
- Les avantages de cet accord sont réels. Selon une étude commanditée par l'ACCA, ce pacte commercial pourrait accroître les exportations agroalimentaires canadiennes de près de 2 milliards de dollars par an pour divers produits agricoles, notamment le bœuf, le porc, les céréales, le canola, les légumineuses, le soja, l'orge, le sucre et les aliments transformés.
- Faire partie des six premiers pays signataires aidera les exportateurs canadiens à obtenir l'avantage convoité de premier arrivant sur les marchés asiatiques lucratifs et à croissance rapide, ce qui contribuera à la création d'emplois, à la prospérité de milliards de dollars et à région qui est extrêmement compétitive.
- Il est extrêmement important que le Canada soit parmi les six premiers pays à ratifier cet accord commercial pour pouvoir bénéficier des premières séries de réductions tarifaires. Il faut comprendre que le fait que le Canada ne figure pas parmi les six premiers pays à ratifier le RRQPC n'aboutira pas au statu quo. Au contraire, cela constituerait une réduction et une érosion inutiles de la compétitivité du Canada dans toute la région Asie-Pacifique.
- La région du PTPGP, qui représente un marché de 500 millions de personnes, constitue une occasion unique d'établir de façon permanente l'empreinte du Canada sur les marchés asiatiques.
 - Plus précisément, garantir le libre-échange au Japon - un marché haut de gamme qui achète déjà 4 milliards de dollars par an en produits agroalimentaires canadiens est une victoire énorme pour le Canada.
 - Le PTPGP inclut également des pays émergents à la croissance rapide, comme le Vietnam, Singapour et la Malaisie.
 - Le PTPGP procurera également au Canada un avantage concurrentiel sur les États-Unis, étant donné que les États-Unis ne font pas partie de l'accord.
- Toutefois, les exportateurs canadiens craignent de plus en plus de ne plus être concurrentiels sur le marché japonais alors qu'ils voient leurs concurrents multiplier leurs accords de libre-échange avec le Japon, notamment l'Australie, le Chili et, plus récemment, l'Union européenne. Ratifier le PTPGP aidera à résoudre ce problème.
- Comme nous l'avons vu avec la Corée du Sud, lorsque nos concurrents avaient un meilleur accès via un accord de libre-échange, la perte de l'avantage du premier arrivant n'est pas facile à récupérer et nous

oblige à rattraper notre retard sur des marchés où nos exportateurs sont prêts à saisir occasion unique de percer véritablement sur des marchés lucratifs en Asie.

En conclusion:

- Le Canada risque de perdre «l'avantage du premier intervenant» s'il ne fait pas partie de la première tranche de pays ratifiant l'accord. Dans le même temps, nous avons l'occasion de saisir cet avantage.
- Nous exhortons les honorables sénateurs à contribuer au maintien de l'économie du Canada tributaire du commerce au profit de tous les Canadiens.
- La meilleure chance de mettre en œuvre l'accord rapidement, de maintenir et d'améliorer notre avantage concurrentiel et de vraiment diversifier notre commerce est de le ratifier rapidement.